Conseil communal de Lausanne

Rapport de la Commission n° 29

chargée de l'examen du préavis 2020/34

« Manifestations responsables : plan d'actions communales. Réponse au postulat de Mme Thanh-My Tran-Nhu : « Pour des manifestations sportives écologiques et durables » »

Présidence : M. Alain HUBLER

Membres présents: Mme Eliane AUBERT (remplace Mme Sara Perrin)

M. Eric BETTENS

Mme Muriel CHENAUX MESNIER (remplace Mme Varuna

Mossier)

M. Nicola di GIULIO Mme Christine GOUMAZ M. Jean-Luc MASSON M. Yvan SALZMANN

Mme Sara SOTO (remplace M. Ngoc Huy HO)

Membres excusés : M. Jean-Blaise KALALA

M. Antoine PIGUET

M. Namasivayam THAMBIPILLAI

Représentant-e-s de la Municipalité : Mme Natacha LITZISTORF, directrice du Logement, de

l'environnement et de l'architecture (LEA) M. Jeremias BLASER, secrétaire général LEA

Mme Julie WUERFEL, responsable de l'Unité durabilité et

participation

Notes de séance : Mme Nadège BARDE, assistante administrative

Invitée: Mme Thanh-My TRANH-NHU

Lieu: salle du Conseil communal, Hôtel de Ville, Lausanne

Date: jeudi 18 mars 2021

Début et fin de la séance : 17h70 à 17h45

Présentation du préavis par la Municipalité

Après les présentations d'usage, la directrice indique que la plateforme KITmanif¹ a mis du temps à naître. Elle est le fruit d'une collaboration Canton/Ville améliorée par les apports du postulat de Mme Tran-Nhu.

Il s'agit d'un outil « robuste », car testé depuis un moment, mais également évolutif et dynamique. Les publics cibles sont principalement les manifestations sportives et culturelles. L'outil est pratique, simple, orienté « solutions ». Il est en libre accès, sans contraintes, et permet aux organisateurs de manifestations de petite ou de grande taille de se poser les bonnes questions au bon moment en fonction des étapes clés de planification et de mise en œuvre.

Des ambassadeurs, le Festival de la Cité et la Fête de la Musique, sont partenaires de l'outil et participent à le tester et l'améliorer par leurs expériences.

^{1 «} Cette plateforme favorise l'organisation de manifestations responsables, par l'apport de conseils pratiques et de ressources illustrant leur mise en œuvre. A usage volontaire, elle est la référence en matière de pratiques durables dans les manifestations et est promue et fortement conseillée auprès des organisateurs de manifestations lausannoises. »

Conseil communal de Lausanne

Discussion générale

La totalité des commissaires, ainsi que l'initiante présente en tant qu'invitée, saluent la qualité de la réponse apportée au postulat de Mme Tranh-Nhu. Cette dernière regrette toutefois que l'utilisation de l'outil KITmanif soit basée sur le volontariat.

Suite à des questions des commissaires, la Commission reçoit les précisions qui suivent.

Le volontariat a été retenu, car il est plus favorable que l'imposition et permet un effet d'entrainement. Si cela ne suffisait pas, des liens plus étroits pourraient être faits avec, notamment, les subventions accordées par la Ville.

Même si certaines grandes manifestations n'utilisent pas l'outil, celui-ci est à disposition pour toutes. Que ce soit Athlétissima ou une fête dans un refuge. Il n'en demeure pas moins qu'à l'heure actuelle, il n'est pas obligatoire d'utiliser l'outil KITmanif pour obtenir une autorisation de manifestation. Cela pourrait éventuellement être discuté.

Il n'y a pas de *monitoring* en matière, notamment, de gestion des déchets. Cependant cela pourrait se faire tout en respectant la confidentialité.

La mise à jour de l'outil et de ses fiches et ressources se fait souvent en fonction des opportunités. Grâce au partenariat avec la Fête de la Musique, KITmanif a été complété par une fiche sur l'accessibilité universelle.

La liste des utilisateurs de KITmanif n'est pas publique ce qui ne permet pas l'effet d'incitation par l'exemple. Par contre le partenariat avec les ambassadeurs s'inscrit dans le cadre de cette promotion.

La mise à jour des fiches est possible via une option qui permet d'apprécier le degré de mise en œuvre des mesures. Les bonnes pratiques en matière de durabilité créent un cercle vertueux entre les organisateurs.

La discussion générale ayant permis de répondre aux questions des commissaires, l'étude du préavis point par point n'appelant pas de remarque particulière, la Commission passe au vote de l'unique conclusion.

Conclusion de la commission :

La réponse de la Municipalité au postulat de Mme Thanh-My Tran-Nhu **est acceptée à l'unanimité** des membres présents.

Lausanne, le 2 septembre 2021

Alain Hubler, rapporteur